

## **Communiqué de presse**

### **La Caisse Marocaine des Retraites lance le service de « Médiation »**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de ses services et du renforcement de la confiance mutuelle avec ses usagers, la Caisse Marocaine des Retraites a créé un nouveau service de « Médiation » comme mode alternatif de règlement des différends pouvant survenir avec ses usagers au sujet de leurs droits en tant qu'affiliés ou pensionnés.

Ce service consiste à trouver des solutions consensuelles fondées sur l'écoute et l'orientation et sur les principes de neutralité, d'équité et de transparence.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de remplir le formulaire de demande de médiation disponible sur le portail électronique de la CMR [www.cmr.gov.ma](http://www.cmr.gov.ma) et de le faire parvenir à nos services via l'un des différents canaux prévus à cet effet.